

Département
du Doubs

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-58-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER

Procuration Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal

Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS

Suppléé(e)s PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert

Excusé(e)s

Absent(e)s Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La propagation de l'épidémie de Covid-19 a fortement impacté le tissu économique de la Communauté de Communes Loue Lison. Les EPCI et la Région se sont mis d'accord pour créer un fonds d'intervention mutualisé.

Au regard des compétences en matière d'aides aux entreprises, la Région Bourgogne-Franche-Comté a proposé la création d'un Pacte régional des territoires rassemblant :

- un **fonds régional d'avances remboursables** qui permettra aux entreprises ayant un projet d'investissement matériel ou immatériel (hors immobilier) important de bénéficier d'une avance remboursable (prêt à taux zéro sans garantie ni caution) comprise entre 3.000 et 15.000 euros. Ce fonds est financé à hauteur d'1€ pour les EPCI (sur la base d'un euro par habitant), 1€ pour la Région et 1€ pour la Banque des Territoires ;
- un **fonds régional des territoires** qui permettra de subventionner les entreprises ayant un projet d'investissement matériel ou immatériel (hors immobilier) plus modeste et les regroupements (associations d'entreprises, collectivités) ayant un projet d'animation ou d'investissement mutualisé. Ce fonds est financé à hauteur d'1€ pour les EPCI (sur la base d'un euro par habitant) et 5€ pour la Région.

N° 58/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

Objet de la délibération :

Pacte régional des territoires

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	10
• Dont représenté(e)s	4
• Excusé(e)s :	0
• Non excusé(e)s :	2
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	93
- Contre :	0
- Abstention :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-58-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

La gestion des aides liées au fonds régional d'avances remboursables sera dévolue à l'ARDEA et l'instruction sera menée par un réseau de partenaires de la Région.

L'instruction et l'attribution d'aides liées au fonds régional des territoires seront déléguées aux EPCI.

La participation de la Communauté de Communes sera de deux euros par habitant au minimum.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide **à la majorité et 1 abstention de M. CRETIN Emmanuel :**

- de participer au Pacte régional des territoires à hauteur de deux euros par habitant
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Communauté de Communes Loue Lison relative au Fonds Régional d'Avances Remboursables
- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la Communauté de Communes Loue Lison pour le Fonds Régional des Territoires

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

